



Publié le 1 juillet 2007 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Arrêt de la Chambre sociale de la Cour de Cassation en date du 12 juillet 2007

[André Soulier](#) est à l'origine d'un arrêt important de la Chambre sociale de la Cour de Cassation en date du 12 juillet 2007. Cet arrêt, rendu à l'occasion du litige entre M. Albert Cartier, entraîneur de football, et son ancien employeur le F.C. Metz, constitue une évolution significative de la jurisprudence. [Cliquez ici](#) pour consulter un résumé du jugement de la Cour de Cassation.

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.